

SOS PRINCIPES AFER ASSIGNE L'ASSOCIATION D'EPARGNANTS DEVANT LA JUSTICE

Nouvel épisode dans le **contentieux** qui oppose depuis de nombreuses années SOS Principes Afer, fondée en 1998 par François Nocaudie, et l'Afer. La première assigne l'association d'épargnants devant **le tribunal de grande instance de Paris** pour délit de non insertion de droit de réponse selon la [loi](#) de 1881. En effet, la lettre de l'Afer n°84 de mai 2010 contenait un message signé de son président, Gérard Bekerman, appelant les adhérents à voter contre les **résolutions** de SOS Principes Afer, présentées à l'assemblée générale de Strasbourg. S'estimant mis en cause, Bertrand Gaume, président de SOS Principes Afer, et François Nocaudie, son fondateur, ont envoyé à Gérard Bekerman une demande de **droit de réponse** début août qui n'a pas été publiée dans la lettre suivante, parue ce mois-ci. Ce litige intervient alors que François Nocaudie combat un projet de décret qui durcirait les conditions de dépôt de résolutions par les adhérents en assemblée générale, texte qui serait, selon lui, inspiré par le président de l'Afer.

Laura Fort